

*Questions orales***LA COMMISSION ROYALE McDONALD**

LES PASSAGES DU RAPPORT MENTIONNANT L'ÉVENTUELLE PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT LIBÉRAL À DES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Il doit savoir que la Commission McDonald a enfin remis son rapport principal au cabinet au début de la semaine, et que son ami Michael Pitfield, greffier du Conseil privé, est chargé de l'examiner. Ce rapport porte entre autres sur l'éventuelle participation du gouvernement libéral à des activités illégales de la GRC et sur le fait que les sollicitateurs généraux précédents n'ont jamais rendu compte des activités du service de sécurité de la GRC. Compte tenu de ce qui précède, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour veiller à ce que ce rapport ne soit pas épuré uniquement par lui-même dans le but d'en faire disparaître toute mention qui risque d'être gênante ou préjudiciable à certains ministres du cabinet, y compris le premier ministre lui-même?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question me semble un peu tendancieuse lorsque le député dit que le rapport va être examiné par l'un de mes amis. J'ai de nombreux amis—pas nombreux, mais quelques-uns . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Monsieur Canada.

Une voix: Pas en Angleterre.

M. Trudeau: Madame le Président, le rapport de la Commission McDonald ne sera pas examiné par une seule personne mais par un groupe, composé de représentants du bureau du Conseil privé, de la GRC et, sauf erreur, d'un ou deux autres ministères. Ce groupe s'efforcera de publier un rapport exhaustif des conclusions de M. McDonald et de ses commissaires. Le député sait que les commissaires ont tenu la plupart des audiences à huis clos et que les témoignages qu'ils ont entendus n'ont donc pas été rendus publics. D'une part, nous voulions qu'ils préparent un rapport complet sans rien cacher au gouvernement, et, d'autre part, nous devons veiller à respecter le caractère confidentiel de certains témoignages, à la requête de la Commission McDonald, et c'est la tâche délicate à laquelle nous nous attelons maintenant.

Je rappelle au député qu'il en est allé de même pour le rapport du comité Mackenzie, il y a une douzaine d'années. Nous n'avons pas pu le publier intégralement parce qu'une grande partie de ses recommandations avaient été classées confidentielles par les commissaires eux-mêmes, c'est-à-dire Mackenzie, Coldwell et Pratte. Il en ira de même cette fois-ci.

Le député se rappellera que la dernière fois, après la publication de la version abrégée, des députés de l'opposition ou des journalistes ont demandé aux commissaires si cette version abrégée simulait quelque chose risquant de mettre directement en cause le gouvernement, et la réponse avait été négative. Je suppose que nous procéderons de la même façon cette fois-ci.

• (1150)

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le premier ministre sait très bien qu'à l'époque de la Commission Mackenzie, il n'était absolument pas question d'actes illégaux graves qu'auraient commis des ministres du gouvernement libéral. Le premier ministre semble suggérer, parce qu'il a des amis dans la GRC qui étudient également le rapport en question, que cela aidera l'impartialité de l'enquête. Je crois quant à moi que ce n'est pas ainsi que les Canadiens vont regagner confiance dans la procédure d'enquête.

Ma question supplémentaire, madame le Président, est la suivante: La population canadienne sait très bien que les membres de la Commission McDonald sont des libéraux convaincus. Par exemple le commissaire Gilbert a fait des dons extrêmement généreux au parti libéral. Il a aussi dit . . .

Des voix: La question!

M. Robinson (Burnaby): Ma question, madame le Président, est la suivante: Compte tenu de ce qu'on pourrait appeler la très-peu-sainte alliance entre la Commission McDonald et le gouvernement libéral, j'aimerais savoir si le gouvernement envisagera sérieusement d'autoriser au moins le comité de la justice de la Chambre des communes, constitué de députés de tous les partis, à étudier la version intégrale du rapport de la Commission McDonald, au besoin par des séances à huis clos?

M. Trudeau: Madame le Président, il me semble que le député se contredit quelque peu. D'abord, il déclare que la version abrégée du rapport ne sera pas complète ou objective, puis il dit que le rapport lui-même n'est pas impartial parce que ses auteurs, prétend-il, sont des libéraux de haute noblesse.

M. Nielsen: Il n'existe rien de tel.

M. Trudeau: Nous sommes fiers, madame le Président, d'appartenir à un parti populaire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député semble mettre en doute l'intégrité des commissaires. Je me garde bien d'en faire autant, et je pense qu'aucun député libéral ne l'a fait quand nous avons nommé un éminent néo-démocrate, M. Berger, à la tête d'une commission royale. Ce n'est pas parce que le rapport de la commission d'enquête a été rédigé par un ancien néo-démocrate que nous en avons déprécié pour autant le contenu. Pas plus que nous n'avons déprécié le rapport Mackenzie de 1969, sous prétexte qu'il était écrit par M. J. Coldwell. Le député devrait réfléchir un peu plus avant de parler.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS—LES DÉLAIS AVANT D'OBTENIR UNE AUDIENCE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Merci, madame le Président.

Des voix: Bravo!